



Suite divorce, argent bloqué chez le notaire...

Par **Tof68**, le **08/11/2010** à **12:13**

Bonjour,
Mon amie est divorcée depuis 2003, la dissolution du mariage et de la communauté a été validé par le JAF. La maison a été vendue mais voilà..l'argent est toujours bloqué chez le notaire et cela fait maintenant 7 ans !!! En effet, l'ex mari ne donne plus signe de vie, on ne s'est plus où il est et ne demande pas sa part au notaire. Lors de son dernier échange avec le notaire, il refuse de donner son accord de partage afin de faire bloquer la totalité de la somme d'argent (somme dont il n'a pas besoin car assez aisé..). Après plusieurs RAR chez le notaire et après avoir essayé d'en changer, nous n'avons toujours pas eu gain de cause... Quel recours avons-nous pour pouvoir débloquer cette somme si ce n'est une nouvelle procédure en justice onéreuse et très longue (env.5 ans...)??? merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **14:31**

Vu qu'il a répondu aux LRAR, le notaire fait un PV de difficulté, votre amie prend un avocat et assigne devant le TGI son ex-conjoint pour le partage judiciaire.
Avoir attendu 7 ans, c'est ahurissant.